

Projet de délibération du 28 juin 2021 de Mmes et MM. Alain de Kalbermatten, Anne Carron, Anna Barseghian, Corinne Bonnet-Mérier, Rémy Burri, Timothée Fontolliet, Uzma Khamis Vannini, Paule Mangeat, Amanda Ojalvo, Daniel Dany Pastore, Maxime Provini, John Rossi, Philippe de Rougemont et Christel Saura: «Pour une meilleure transparence sur les projets emblématiques de la Cité».

(transformé en motion M-1798 par le Conseil municipal lors de la séance du 6 septembre 2023, dans le rapport PRD-295 A)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que:

- les membres de la commission des travaux et des constructions sont attachés à la démocratie participative;
- les commissaires veulent favoriser la concertation civile et rendre plus efficaces les travaux de la commission,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – De lister dans chaque projet de résolution d'étude et/ou de réalisation la liste exhaustive de tous les acteurs de la société civile et/ou associatifs et/ou des privés prenant part aux projets ainsi que leur préavis sur les projets en question.